

COMMUNAUTES DE COMMUNES ILL ET GERSBACH

La Communauté de Communes Ill et Gersbach (CCIG) regroupe neuf communes rurales se situant au sud du Haut-Rhin en Alsace.

Le territoire de la CCIG s'étend sur 50.53 km², est proche de la Suisse et s'articule autour de son bourg-centre Waldighoffen.

La CCIG fait partie du Pays du Sundgau et ses paysages verdoyants et vallonnés sont appréciés de tous.

Afin de répondre principalement au besoin urgent d'alimentation en eau potable, 9 communes se regroupent en District avec pour compétences essentiellement la gestion de l'eau potable, l'assainissement et les centres d'Incendie et de Secours.

En 1997, la compétence collecte des ordures ménagères est rajoutée.

Au 1^{er} janvier 2002, le District est transformé en Communauté de Communes Ill et Gersbach et en 2003 la CCIG intègre ses nouveaux locaux.

Elle regroupe 7 203 habitants en 2010.

Statuts en vigueur :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Bloc 1. Aménagement de l'espace

- Elaboration, modification, révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des Communes membres,
- Elaboration et animation de la charte intercommunale en collaboration avec des structures voisines,
- Adhésion au Pays du Sundgau,
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN).
- Aménagement, entretien de pistes cyclables par convention avec le Conseil Général,
- Mise en place d'un Système d'Informations Géographiques.

Bloc 2. Développement économique

- Création, aménagement, entretien de la zone d'activités de Werentzhouse (2 ha), Waldighoffen (6 ha), Durmenach (3 ha). Ces 3 zones sont inscrites au SCOT comme zones communautaires,
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire de type Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL), Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO), par le biais d'organismes dépassant le périmètre de la Communauté de Communes,
- Etudes relatives au développement économique,
- Actions de soutien aux projets de développement agricoles, commerciaux, artisanaux ou industriels à travers des procédures de type ORAC, OGAF.
- Actions visant à renforcer la coopération transfrontalière,
- Actions en faveur du tourisme et du développement touristique,
- Adhésion à un Office de tourisme proche de la Communauté de Communes pour promouvoir le territoire.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Groupe 1. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Collecte, Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- Réalisation des travaux d'investissement et d'entretien du réseau d'alimentation en eau potable,
- Mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour contrôler les installations des particuliers qui ne sont pas branchés sur les réseaux,
- Création, entretien, *gestion et exploitation des réseaux de collecte et de transport des eaux usées et des ouvrages publics de traitement et d'épuration des eaux usées,*
- Sensibilisation et invitation de la population à la maîtrise des énergies

Groupe 2. Politique du logement et du cadre de vie

- Mise en place d'Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire,
- Création, aménagement, entretien, gestion de structures d'accueil pour les personnes âgées et les personnes dépendantes.

COMPETENCES FACULTATIVES

Petite enfance et jeunesse :

- Création, aménagement, entretien et gestion de l'ensemble des équipements « petite enfance » : centre multi-accueil
- Création, aménagement, entretien et gestion d'accueils pour enfants de 3 à 18 ans de type Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)
- Toutes les actions inscrites dans les Contrats signés avec la Caisse des Allocations Familiales,
- Création, aménagement, entretien, gestion d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM),

Participation aux dépenses d'incendie et de secours prévues par la législation en vigueur (SDIS)

Participation à des actions culturelles et artistiques et à des actions à caractère caritatif et humanitaire, à l'échelle de la Communauté de Communes et non subventionnées par les Communes membres,

Actions en faveur des Technologies de l'Information et Communication (TIC)

Création et gestion des panneaux d'information, notamment lumineux

Partenariat avec les associations qui ont reçu du Conseil Communautaire le label « Association d'intérêt communautaire » et qui ont signé une convention d'objectif avec la Communauté de Communes. »